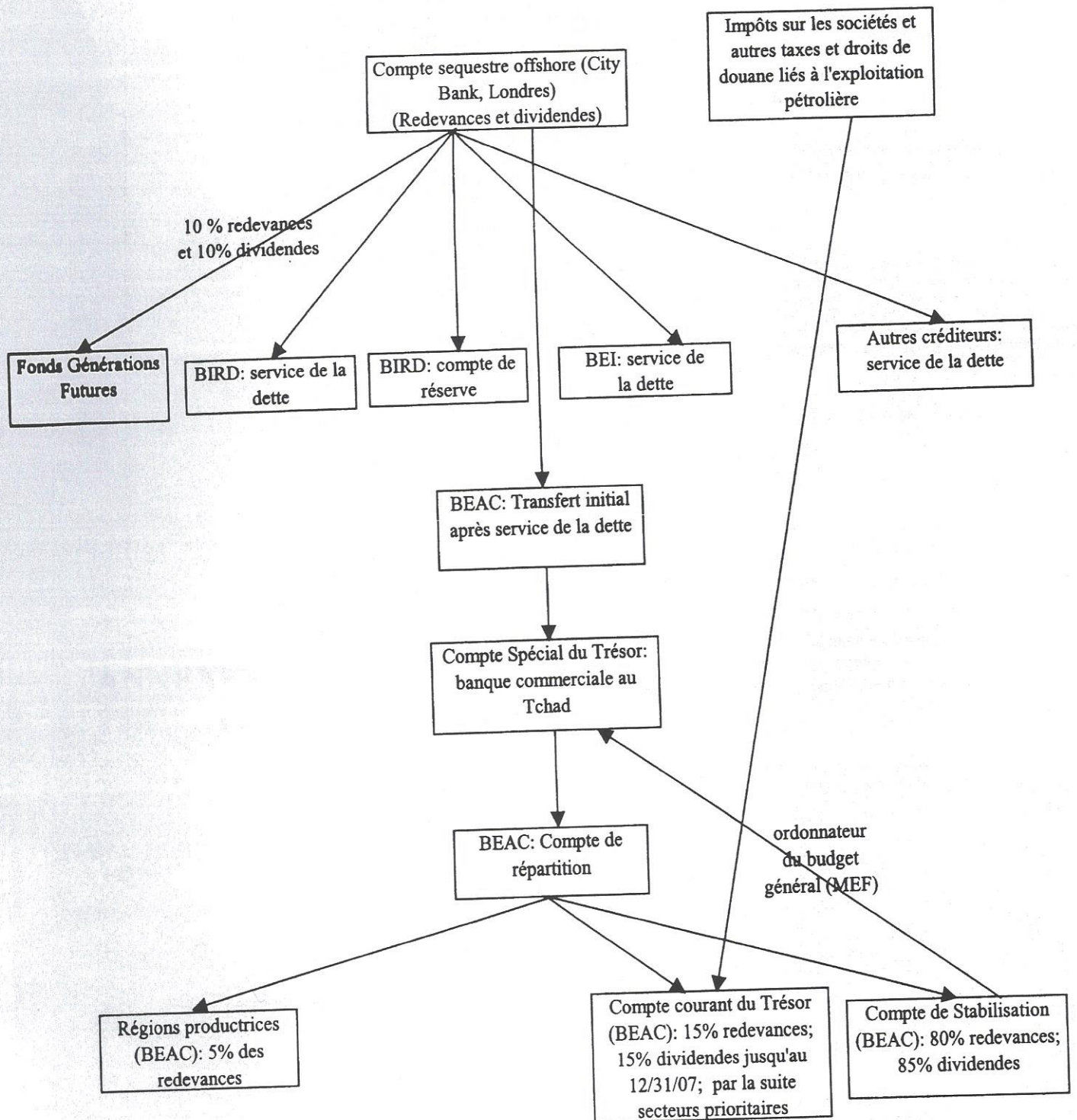


Tchad: Flux des recettes pétrolières



Note:

- (1) Les revenus pétroliers effectifs sont comparés aux dépenses inscrites au budget général de l'Etat: tout excédent de ressources est crédité au Compte de Stabilisation (CS); le CS est débité dans le cas contraire. Cependant, si les revenus sont inférieurs de plus de 20 pourcent aux revenus de référence pendant plus de trois mois consécutifs, les dépenses sont revues à la baisse.
- (2) Les secteurs prioritaires sont financés à partir du Compte Spécial du Trésor (CST) domicilié dans une banque commerciale. Des transferts sont effectués du Compte de Stabilisation au CST dont les montants sont communiqués par l'Ordonnateur du Budget Général (le Ministre) chaque trimestre. Les transferts du CS ne peuvent être utilisés que pour alimenter le CST.
- (3) Le montant prévisionnel versé au Compte de stabilisation chaque année fait l'objet d'une inscription à la loi de finances au titre des transferts.